



Détention cannabis, quel est la procédure

Par **marousa**, le **29/01/2013** à **09:23**

Bonjour,

Je me suis fait arrêter avec un copain lors d'un contrôle routier de la gendarmerie (avec un chien qui est monté dans la voiture sans lui avoir donné l'autorisation), je n'étais pas conducteur, je détenais 2,2 g de cannabis que je venais d'acheter pour 14 euros pour le 1er de l'an, je n'ai toujours pas eu de nouvelle depuis le 17/12/12.

Je suis responsable dans une entreprise en CDI, père de famille de 3 enfants, propriétaire et je ne plus travailler (site sensible) depuis cette infraction.

Quels sont mes recours ? dois-je faire un stage de sensibilisation aux drogues ?

Merci d'avance, en attente de votre réponse.

Par **amajuris**, le **29/01/2013** à **10:11**

bjr,

pourquoi ne pouvez-vous plus travailler si vous n'avez pas de nouvelles de cette infraction ?
CDT

Par **marousa**, le **29/01/2013** à **10:23**

je travaille pour le client EDF, les sites font une demande auprès des préfectures, qui m'ont donné un avis défavorable pour l'année 2013, j'ai donc demandé par écrit pour quels raisons, ils m'ont répondu à cause d'une infraction daté en décembre 2012. Je n'ai jamais eu de casier

judiciaire ça ne peut-être que ça.
CDT